

Cellule de crise Influenza aviaire

Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées

Groupe de travail Formation

4 mai 2016

GROUPE DE TRAVAIL CELLULE DE CRISE EMPLOI/ FORMATION

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

•Pilote

Direction de la Formation Professionnelle et de
l'Apprentissage Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées:

Y. BOMPART(DA)-N.CESSAC(CM)- E. LUCOTTE ROUGIER
(pour les AI) I. MAZENQ(CS)

•Membres de la commission

DRAAF LRMP: Florent MICHELET

DIRECCTE LRMP : Olivier PINERI, Delphine XICLUNA

Pôle Emploi : Michel PASSELUELO

- Depuis la « réunion de crise » co-organisée par la Région et l'Etat le 28 janvier à l'Hôtel de Région, une commission formation travaille à la mise en œuvre d'une stratégie de formation des salariés et actifs non salariés impactés par la crise.
- La Région s'est prononcée en commission permanente du 11 mars sur une intervention à hauteur de 500K€ pour accompagner les salariés (soutien de projets individuels, soutien des OPCA – coûts pédagogiques, ingénierie).
- Des conventions à effet rétroactif pour prendre en charge les entrées en formation Région/ OPCA pourraient être présentées à la commission permanente du 27 mai Les conventions financières pourront prendre en charge des actions démarrées à partir du 12 mars.
- **Durée des conventions : 12 mars 2016 au 30 mars 2017**

Temps de travail partenariaux

- 1/02 Définition Méthode de travail du groupe et calendrier DRAAF/Pôle Emploi/Direccte MutEco/ Région DFPA
- 11/02 Réunion OPCA : VIVEA/ FAFSEA/OPCALIM
- 19/02 Réunion VIVEA/Chambre Agri 46/CRA MPLR /DRAAF/DIRECCTE/FRGDS/REGION
- 24/02 Réunion VIVEA/ DRAAF/ Région - consolidation du Projet en direction des exploitants
- 7/03 Examen de la proposition d'OPCALIM avec DRAAF/DIRECCTE/REGION
- 15/03 Deuxième rencontre VIVEA – Formation en bio sécurité
- 24/03 Deuxième rencontre avec OPCALIM – les actions éligibles
- 29/03 Echange téléphonique avec FAFSEA et finalisation du dossier global

STRUCTURATION DU PARTENARIAT SUR LE VOLET FORMATION

- La « commission Aviaire » mise en place par la cellule de veille et d'alerte précoce permet aux partenaires de faire un point régulier sur toutes les problématiques qu'engendre cette crise au niveau de la zone de restriction. Cette instance s'appuie notamment sur l'expertise du groupe de travail spécifique Formation, animé par la Région, et composé de la DRAAF, la DIRECCTE, Pôle emploi .

Les opérateurs seront invités à cette instance partenariale dans le cadre du suivi des conventions en cours.

- Les 2 OPCA (FAFSEA et OPCALIM) et le fonds d'assurance Formation VIVEA ont déposé des demandes de financement dans le cadre de la mise en place du plan prévisionnel de formation spécifique « crise Aviaire ».

STRUCTURATION DU PARTENARIAT SUR LE VOLET FORMATION

- Les conventions financières seront présentées à la CP du 27 mai 2016. La Région intervient dans le cadre d'un co-financement. La Région et les OPCA (avec l'aide du FPSPP) seront en capacité de financer 100 % du coût de formation.
- VIVEA et les OPCA sont chargés d'instruire les demandes et d'appuyer les établissements dans le montage des dossiers.

MODALITES D'INTERVENTION

Entreprises et exploitations éligibles

- Sont éligibles les entreprises ou les exploitations impactées par la crise et ses conséquences dont l'établissement est situé en Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées.
- Les opérateurs prendront en compte les bénéficiaires selon critères suivants :
 - **Les entreprises doivent avoir fait une demande de mise en activités partielle pour tout ou partie de leur effectif de salariés.** L'OPCA devra s'assurer que cette demande a reçu un avis favorable de la DIRECCTE avant de mettre en place un plan de formation.
 - **Les exploitations doivent observer ou s'engager dans toutes démarches de respect des exigences formulées par l'Etat dans la zone de restriction.**
 - **Au delà de la période de vide sanitaire seules les demandes les entreprises de moins de 250 salariés pourront être prise en compte.** Cependant, une procédure dérogatoire pourra être étudiée par la Région à la demande de l'opérateur.

MODALITES D'INTERVENTION

Formations et mesures d'accompagnement éligibles

Les OPCA et VIVEA sont garants de l'éligibilité des actions de formation et d'accompagnement présentées.

Ces actions viennent en complément du plan de formation annuel des établissements.

La Région contribue à la prise en charge des coûts pédagogiques, le taux de prise en charge régional est plafonné à 30 % du coût de la formation en complément des financements OPCA, de VIVEA et du FPSPP permettant d'aboutir à la couverture de 100 % du coût des formations.

MODALITES D'INTERVENTION

Formations et mesures d'accompagnement éligibles

Sont éligibles :

- les actions répondant aux nouvelles mesures en lien avec l'arrêté paru le 8 février 2016 renforçant les mesures de biosécurité
- les formations techniques renforçant les compétences de la personne à son poste de travail et/ou lui permettant d'élargir ses compétences dans l'entreprise ;
- les modules de formation constituant tout ou partie d'un parcours vers la qualification y compris l'accès aux compétences clés et l'accès à une démarche de validation des acquis de l'expérience ;
- Les actions d'accompagnement des encadrants permettant de préparer la stratégie de gestion de la crise et l'accompagnement de la reprise d'activité.

VOLUME DU PLAN D'INTERVENTION PAR OPERATEURS

- Au total 4336 stagiaires pour environ 3000 personnes

un stagiaire est une personne en formation et une personne peut faire plusieurs actions de formation les formations sont courtes (de 7 h à 14h par exemple pour la formation en bio sécurité).

- FAFSEA :**

- 1300 stagiaires ciblées à ce jour pour environ 400 personnes
- Les actions portent essentiellement sur l'hygiène, et l'élevage .

VIVEA :

- 1882 stagiaires, environ 1600 personnes
- 129 actions de formation en bio sécurité sont déjà enregistrées pour 1882 stagiaires

(VIVEA a lancé son marché le 27 mars dernier) Tous les stages ne se tiendront peut-être pas mais il est sûr que la dynamique est très fortement lancée.

Détail par département :

Départements	Nbre de Stagiaires
09	20
11	99
12	72
31	256
32	852
46	298
65	75
81	162
82	48

OPCALIM :

- 1154 stagiaires, environ 1000 personnes, l'OPCALIM a un financement FPSPP qui prend en charge les actions de formation à 70%, 30 jours avant le vide sanitaire et 30 jours après.
- Les actions de formation en bio sécurité et hygiène sont présentes dans le Plan au côté de formations techniques comme la découpe de viande. On retrouve également des demandes pour des compétences clés et de la VAE.

AUTRES INTERVENTIONS EN PREPARATION

- **Demande d'aide de l'association intermédiaire Energie M4 dans le GERS :**

Cette association intermédiaire dans le cadre de CDD d'usage propose la mise à disposition de ses salariés pour des abattoirs ou conserveries du département du Gers. Elle est donc impactée par la crise. ENERGIE M4 peut envisager de confier d'autres missions aux salariés sous réserve qu'ils soient polyvalents.

La formation des salariés pourrait être une réponse possible à leur problématique. L'OPCA de référence est l'AGEFOS PME.

- Pôle emploi d'Auch va prendre contact avec cette SIAE (Association Intermédiaire). En effet sans anticiper totalement l'expression des besoins, on peut supposer que les salariés privés de CDDU sont pour la plupart inscrits à Pôle emploi.
- L'agence d'Auch va informer Energie M4 des possibilités et des conditions d'entrées en formation collective (AFC, Région, POEC éventuelles...) ou individuels (AIF, POEI, AFPR ...). Cependant le fait que Marciac soit relativement éloigné des lieux habituels de formation, il est possible que cela soit un frein malgré les aides (Pôle emploi et/ou Région) mobilisables.
- Le Bureau Territorial d'Auch, service territorialisé de la Région LRMP, est également en lien avec la structure et va se rapprocher de pôle emploi pour étudier le besoin

- **OPCALIA a reçu une demande d'intervention de l'entreprise les Délices D'auzan dans le Gers pour de la formation à destination de 29 salariés** : 7 personnes de plus de 45 ans/6 de moins de 26 ans/18 entre 26 et 45 ans.
- Coût de l'opération 2500 € financé à 80% par le dispositif PROMOQUALIF Etat/ Région (fonds Etat).
- Cette entreprise de plus de 250 salariés va également bénéficier d'une aide de l'OPALIM dans le cadre de notre financement .
- **OPCA transport a repéré 2 entreprises de livraison affectée** , la prise en charge de la formation doit pouvoir se faire dans le cadre de la convention en cours au titre du Contrat d'Objectifs transport Logistique porté par la Région Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées